

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET

ADPEP 45



COMPTE DE RESULTAT

SERVICE RELAIS - SAMSAH

2025

ADPEP 45
25 boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLÉANS CEDEX 1

SERVICE RELAIS
16B rue Adèle Lanson Chenault 45650 SAINT JEAN LE BLANC
25 résidence Croix Saint Simon 45500 GIEN

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I. Présentation de l'association

Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

Les PEP 45 en 2025 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;

- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Améliorer l'efficacité, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Travaux associatifs transversaux menés en 2025 :

- Travaux relatifs à l'élaboration d'une nouvelle direction associative visant à renforcer la fluidité du parcours des personnes par le développement de la transversalité des différentes structures ;
- Mise en place de la porte d'entrée commune sur le secteur enfants ;
- Poursuite des travaux relatifs à l'attractivité des métiers, engagement associatif pour l'accueil des apprentis ;
- Signature de l'accord forfait jours pour les Directions et cadres du siège pour application au 1^{er} janvier 2026 ;
- Poursuite de la démarche associative relative à la mise à jour des DUERP ;*
- Formation des Directions sur le management des situations difficiles ;
- Poursuite du déploiement du DUI : déploiement des nouvelles fonctionnalités ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
 - Poursuite de la mise en conformité avec le RGPD ;
 - Poursuite de la démarche d'évaluation HAS : préparation à l'évaluation, formation des équipes de direction, mise en place d'autoévaluations avec les professionnels et les usagers ;
 - Poursuite des travaux d'harmonisation des outils et des procédures (incidents, accidents du travail, ...) ;
- Poursuite des travaux favorisant l'autodétermination des personnes accompagnées (formations de professionnels et des usagers) ;
- Harmonisation de la mesure de l'activité en actes des structures concernées (en lien avec les objectifs du CPOM) ;°
- Déploiement d'un nouveau logiciel SIRH pour une mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} janvier 2026 ;
- Poursuite de la centralisation partielle du service paie ;
- Mise en place des rencontres engagées (espaces d'échanges entre les professionnels, les usagers et les familles).

Evènements associatifs en 2025 :

- Olym'PEP ;
- Cercle des managers ;
- Accueil de l'assemblée générale à Orléans de la Fédération nationale des PEP .

II. Présentation du pôle

Le pôle ASP réunit, l'ESAT PEP giennois, l'ESAT Servipep, l'EA de Dampierre, le SAVS d'Orléans, le foyer des droits de l'homme, les structures de la PAAG (foyer des hauts de Gien, SAVS de Gien, foyer de vie de jour et SSO de Gien), le DIDE, le SESSAD pro, et depuis 2024 le service relais.

Le fonctionnement en pôle permet de créer des synergies et dynamiques transversales, de développer des mutualisations, d'accompagner les projets et chantiers associatifs, de décroquer les structures en facilitant les ponts et les liens.

Ainsi les cadres de direction du pôle se sont réunis mensuellement pour :

- S'informer et échanger sur les actualités associatives et du secteur
- Développer et mutualiser la formation des professionnels
- Accompagner l'appropriation des nouveaux outils associatifs et le déploiement du DU Ogirys
- Échanger sur les difficultés et réussites de terrain et les questions RH
- Harmoniser les pratiques
- Élaboration des stratégies de déploiement des projets transversaux
- Travailler sur les DUERP à partir du nouveau logiciel
- Réaliser des projets en commun
 - Planification et animation partagée des réunions insertion pro pour l'ensemble des professionnels concernés au sein de l'asso (4 par an)
 - Travail avec la CPAM pour la mise en place d'actions de prévention (prévention des différents cancers) et de facilitation d'accès aux soins

- Formations des professionnels

À la suite de la mise en place des CSE par pôle en janvier 2024, les plans de formations sont élaborés au niveau de chaque pôle. Ce périmètre permet de mettre en place des formations transversales aux différentes structures, de diversifier l'offre de formation et de développer l'identité associative.

Ainsi en 2025, 19 formations ont pu être mises en place sur le pôle grâce à la diversification des financements ce qui représente près de 2000 heures de formation pour 85 professionnels :

- 11 formations avec financement OPCO santé pour 31 618 €
- 4 formations (analyse de la pratique et formation incendie dans les foyers) avec un financement sur fonds associatifs pour 8 610 €
- 1 formation financement CPAM pour une valeur de 3 000 €
- 3 formations autoDétermination Usagers/professionnels financées par CNR pour 9510 €

2 formations ont intégré des usagers des structures :

- La formation sur l'autodétermination avec la participation de 24 usagers

- La formation incendie et maniement des extincteurs au foyer d'hébergement de Gien avec la participation des 17 résidents

Les 6 formations qualifiantes (dont 2 apprentissages éducateurs spécialisés) initiées en 2024 se sont poursuivies en 2025 avec la finalisation d'un CAFERUIS, d'un DE d'éducateur spécialisé, d'une CAFDES, d'un titre de moniteur d'atelier.

Nombre de professionnels du pôle ASP ayant participé aux formations 2025

Intitulé formation	Nbre heures/professionnel	ESAT SERVIPEP	ESAT PEP Giennois	SAVS Orléans	PAAG			Foyer des droits de l'homme	SESSAD pro	DIDE	Service relais	EA
					SAVS Gien	FH	accueil de jour					
Sauveteur secouriste du travail Perf	7	7	3	3				1		2	3	
Premier secours en santé mental	14	4	12	1	1	3		2		1		
Adapter sa posture professionnelle aux spécificités du trouble psychique	14								3	1	10	
Accompagner l'avancée en âge des personnes en situation de handicap	21	1		2	2	2	1	1				
sentiment d'impuissance dans la relation d'aide	21		1	1				1	4			
accompagner les usagers dans la RAE	72	1										
animateur retraite - un avenir après le travail	35			1	1							
tuteur /maitre d'apprentissage	47					1						
MACSST	7		11									3
Autisme : comprendre et accompagner	14			2					3		6	
analyse de la pratique	2	1		2	3	8	3	6	5	5	8	
Autodetermination et pouvoir d'agir	14	10		4				4	3	2	5	
manipulation extincteur et conduite à tenir /incendie	3							6				

III. Présentation du Service Relais

Identité de l'établissement.

Le Service Relais ne dépend plus de l'IME Le Château depuis le 31 décembre 2024.

La négociation du nouveau CPOM 2024-2028 a acté la création d'une nouvelle structure sous la dénomination **SAMSAH-Service Relais au 1^{er} janvier 2025**. Dans ce cadre-là les modes d'intervention ont évolué avec notamment :

- La disparition des nuitées (Septembre 2024)
- La diversification des accompagnements (Collectifs et individuels, sur site et à l'extérieur y compris au domicile des usagers)

Le Service relais est installé sur deux sites :

- 16B rue Adèle Lanson Chenault à Saint Jean le Blanc
- 25 résidence Croix Saint Simon à Gien.

Ces deux sites sont les points d'ancrage qui soutiennent une intervention départementale.

Autorisations et capacité d'accueil.

Le nouvel arrêté prévoit la création d'un SAMSAH de 30 places à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'activité prévisionnelle validée par le CPOM prévoit une file active de 45 personnes.

Public accueilli.

Pour l'année 2025 les usagers du service relais sont orientés par la CDAPH de la MDPH du Loiret sur notification SAMSAH. Ce sont de jeunes adultes de 18 à 25 ans porteurs de troubles du neurodéveloppement (Trouble du développement intellectuel, trouble du spectre de l'autisme notamment)

Missions et objectifs.

La mission première du service relais est d'accompagner les usagers bénéficiant de l'amendement Creton dans les établissements de type IME/DAME. Le service leur permet de prolonger leur projet déjà envisagé dans leur établissement d'origine ou bien de le déterminer. Le service redonne à ces usagers du temps pour trouver leur place dans les établissements et services adultes.

Le service relais accompagne aussi des jeunes adultes issus des SESSAD, SESSAD Pro, des dispositifs de l'éducation nationale, des CMP, de la protection de l'enfance ou du PCPE. Il est aussi sollicité par des familles dont les enfants, jeunes adultes, sont sans solution.

IV. Ressources humaines

Composition de l'équipe du service relais au 31 décembre 2025

Intervenant sur les deux sites :

- ✓ 1 chef de service à 1 ETP
- ✓ 1 psychologue à 0,30 ETP
- ✓ 1 éducatrice spécialisée chargée du suivi social, de l'accueil des stagiaires, de la mise en place d'un atelier sur les services tels que CPAM, MDPH, protection des majeurs etc. et les droits qui en découlent à 1 ETP.
- ✓ La secrétaire de direction et la comptable du DAME Baule interviennent pour 0,15 ETP chacune.

Site de Saint Jean le Blanc :

- ✓ 4 éducateurs/éducatrices spécialisés à 1 ETP chacun
- ✓ 1 monitrice éducatrice à 1 ETP
- ✓ 1 maitresse de maison à 1 ETP

Site de Gien

- ✓ 1 éducatrice spécialisée à 1 ETP
- ✓ 1 monitrice éducatrice à 1 ETP
- ✓ 1 poste d'éducateur spécialisé à 0,50 ETP est vacant depuis le 7 mars 2025.

Le service relais faisant partie du Pôle Accompagnement Social et Professionnel du secteur adulte, la direction est exercée par madame Sergent.

Formations réalisées (en complément de la partie pôle).

- ✓ Conférence « Briser le silence : agir ensemble contre les violences sexuelles faites aux enfants », ERTS Olivet le 13/03/2025, 11 salariés
- ✓ Participation à l'atelier « Découverte de la langue des signes » avec l'association Com'Signes, 6 salariés
- ✓ Conférence « Coups de théâtre : prise en charge des femmes victimes de violences. », ERTS Olivet le 19/06/25, 7 salariés
- ✓ Conférence « La co-construction en actes », ERTS Olivet le 6/11/25, 9 salariés
- ✓ Journée régionale regards croisés sur « La santé mentale à tous les âges de la vie : entre résilience et persévérance », 12/12/25, 2 salariées

Implication des équipes (réunions, groupes de travail).

D'une manière générale les professionnels du service relais sont impliqués dans le fonctionnement du service, au sein des réunions d'équipe hebdomadaires, lors des travaux concernant la transformation de l'offre du service, et la réécriture de son projet CPOM (Projet de service, modalité d'admission, modalités d'accompagnement). En 2025 l'ensemble des professionnels a participé aux premiers travaux de l'évaluation HAS qui aura lieu en septembre 2026.

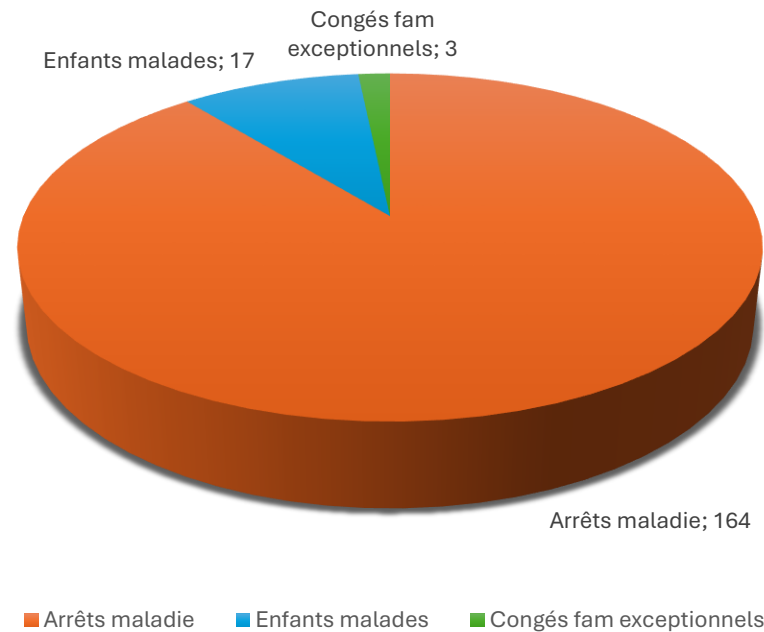
Des membres de l'équipe s'impliquent dans différents groupes de travail de l'association : l'insertion professionnelle et l'hébergement, la commission communication, le groupe d'organisation d'OlymPEP.

Indicateurs communs	2024	2025
<i>Nombre de postes vacants</i>	0	1
<i>Taux d'absentéisme</i>	5%	5%
<i>Taux de rotation du personnel</i>	0%	5%
<i>Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs</i>	0	0
<i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i>	0	0
<i>Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques</i>	100%	100%

Commentaires :

En mars 2025 une éducatrice à temps partiel a rejoint un autre établissement de l'association sur lequel elle a été recrutée à temps plein. 2 offres d'emplois ont été publiées en 2025 qui sont restées infructueuses.

Absences en jours et motifs



Deux salariés ont cumulé 134 jours d'arrêt maladie pour des interventions chirurgicales et les convalescences qui ont suivi. L'un 86 et l'autre 48 jours.

Le service relais a accueilli une stagiaire éducatrice spécialisée 3^{ème} année jusqu'en mars 2025 puis 1 stagiaire 1^{ère} année durant 16 semaines et une autre a démarré un stage en septembre qui prendra fin en mars 2026.

V. Activité et accompagnement des personnes

Nombre de personnes accompagnées

Sur l'année 2025 le service relais a accompagné 49 usagers différents. Il y a eu 18 admissions et 19 sorties. 11 usagers admis avant 2025 sont toujours accompagnés par le service relais.

Durant l'année 2025 les usagers du service relais ont progressivement obtenu l'orientation SAMSAH à la place de l'orientation IME nécessaire auparavant. La MDPH du Loiret a facilité l'accès à cette nouvelle orientation pour les personnes accompagnées par le service relais en mettant en place une procédure simplifiée.

Au 31/12/2025, le service accueillait 30 personnes.

Nombre de journées réalisées sur l'année 2025 : 6458

- ✓ 2322 pour des usagers de moins de 20 ans
- ✓ 4137 pour des plus de 20 ans dont
 - 1099 journées pour des usagers orientés EANM (FV, accueil de jour)
 - 1680 journées pour des usagers orientés ESAT.
 - 1262 journées pour des usagers orientés ESAT/EANM (FV, accueil de jour)
 - 96 journées pour des usagers de plus de 20 ans n'ayant pas d'orientation.

Accueil de stagiaires :

- ✓ Sur le site de Saint Jean le Blanc : 9 stagiaires ont été accueillis. 7 ont été admis. 1 n'a pas souhaité être accompagné par le service relais et 1 a des problèmes de santé incompatibles pour le moment avec l'accompagnement du service relais. 1 admission d'un usager ayant fait un stage en 2024.
- ✓ Sur le site de Gien : 8 stagiaires ont été accueillis. 4 ont été admis en 2025, 2 ne souhaitent pas être accompagnés par le service relais, 1 n'a pas pu se rendre sur le service ses troubles psychiques étant trop envahissant et 1 est prévue sur l'année 2026. 1 admission d'un usager ayant fait un stage en 2024.

5 usagers ont été accueillis sans faire au préalable de période de stage (4 à Saint Jean le Blanc et 1 à Gien). Cette pratique tend à se développer et deviendra à terme la norme sauf pour les usagers souhaitant faire une période de découverte avant une admission.

Profil des usagers (âge, sexe, pathologies, signalements, IP, etc.).

Au 31 décembre 2025 le service relais accompagne 30 usagers, 18 garçons et 12 filles. Le plus jeune a 18 ans et 2 mois et le plus âgé a 24 ans et 4 mois. Tous sont porteurs de troubles du neurodéveloppement, principalement des déficiences intellectuelles associées à des troubles psychiques. Certains sont porteur de troubles TSA.

En décembre 2025 , le service relais a effectué un signalement auprès de la CRIP et de la PMI la situation d'une jeune femme accompagnée par le service relais dans une situation très préoccupante. Le service avait déjà sollicité le conseil local en santé mentale pour cette personne.

Modalités et types d'accompagnement proposés.

Les usagers sont accompagnés individuellement ou en groupe par demi-journées ou journées mais aussi de manière plus ambulatoire dans certains cas en limitant la présence sur le service. Les propositions d'activités, d'atelier ou de mise en stages sont individualisées. Les professionnels prennent en charge des petits groupes et mettent en œuvres les actions déterminées.

A partir de l'automne 2024, le service a diminué les accompagnements de groupe sur le Service Relais. Il y a plus d'accompagnement individuels au domicile et en dehors du service. Des ateliers ou activités sont proposés sur inscription afin de répondre au mieux aux attentes et aux souhaits des personnes accompagnées.

La particularité de l'âge charnière fait que certains usagers sont peu volontaires, peu actifs et ont tendance à vouloir rester au, le plus souvent contre l'avis de leur famille qui les héberge. Les professionnels du service doivent les stimuler, les mobiliser pour qu'ils développent des liens sociaux, participent à des activités diverses liées ou non au travail.

Le Service Relais propose aux personnes accompagnées, en fonction de leurs souhaits et des observations des professionnels des stages accompagnés pour la découverte du travail en ESAT, des activités de culture, de loisirs, des accompagnements vers les structures de soin.

Diversification de l'offre d'accompagnement.

Le service relais propose des accompagnements individuels et collectifs dans les locaux du service, en dehors du service et dans des structures spécialisées telles que les ESAT et les accueils de jour. Il propose aussi maintenant plus fréquemment des visites à domicile dans le cadre de certains objectifs.

- **Indicateur** : Tableau d'activité prévisionnelle actualisé du CPOM disponible ([cliquez-ici](#))

Indicateurs communs	2024	2025
<i>Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)</i>	0%	47%
<i>Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA</i>	0	0
<i>Part des PAP réalisés dans le DUI</i>	100%	100%

Commentaires :

Les professionnels ne disposent pas encore de grille d'évaluation formalisées. Un travail est en cours sur ce sujet. Nous utilisons actuellement les bilans et évaluations faits par les établissements et services partenaires qui nous permettent d'évaluer la pertinence des orientations et les objectifs à lettre en place.

La quasi-totalité des personnes accompagnées par le service relais habitent chez leurs parents. Bien que certains aient le projet d'avoir un logement indépendant, sa mise en œuvre ne se fait pas toujours durant l'accompagnement par le service relais. Le passage par des structures d'accompagnement telles que les foyers d'hébergement ou l'habitat inclusif reste le plus souvent nécessaire.

Des échanges avec la chargée de mission PéVA de l'ADPEP 45 ont eu lieu fin 2025 pour une présentation en équipe et un démarrage dans le courant de l'année 2026.

Structures concernées	Indicateurs spécifiques	2024	2025
EA, SESSAD Pro, DIDE, Service Relais, PCPE, SAMSAH, SAVS, ASTUS, DAMES	Taux des personnes accompagnées travaillant ou ayant intégré le milieu ordinaire	0%	0%

Commentaires :

Les usagers du service relais dont le projet professionnel est orienté vers le milieu ordinaire de travail sont orienté vers le DIDE qui leur proposera un accompagnement adapté.

VI. Participation et consultation de la personne accompagnée

Le service relais n'a pas de CVS.

Des réunions d'échange avec les usagers ont eu lieu durant l'année 2025. (4 juillet et 26 septembre)

2 usagers du service relais et 5 professionnels ont suivi la formation sur l'autodétermination.

Les familles des usagers du service relais sont rencontrées lors de la préparation des projets personnalisés.

Sur le giennois les rencontres Pause Parents auxquelles participe le service relais permettent un échange avec les familles qui souhaitent y participer.

Un questionnaire sera envoyé en 2026 aux familles des usagers de l'orléanais sur leurs souhaits de mise en place de temps d'échange.

Indicateurs communs	2024	2025
Part des professionnels formés à l'autodétermination	0%	45%
Part des usagers formés à l'autodétermination	0%	7%
Part des représentants légaux formés à l'autodétermination	0%	0%

Commentaires :

La formation à l'autodétermination continue pour les professionnels et certains des usagers. Le principe même de pouvoir choisir les éléments de son projet de vie est appliqué au service relais notamment au travers de la co-construction du projet de l'usager.

VII. Qualité et évaluation

Actions mises en place pour l'amélioration continue

Intégrer le tableau *plan d'amélioration continue de la qualité* en annexe

Tableau des instances (Copil Asso, groupes, ...)

Type d'instance	COPIL associatif	COPIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	2025: 1 (réunion lancement)	4 séquences. Mise en place du PACQ Séquence de travail sur l'auto-évaluation en lien avec l'évaluation de septembre 2026	Séquences de travail sur le projet de service. Ces séquences ont abordé les thèmes tels que : l'accueil et l'admission, les prestations, les modalités d'intervention, le DIPIC, le PPA, le partenariat, la fin de l'accompagnement et la bienveillance.

Travaux relatifs aux évaluations.

Formation collective des équipes de directions et mise à disposition de matériel. Travail d'auto-évaluation en petits groupes puis retour des actions à engager dans le PACQ.

Plaintes et EI :

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	0	0
Nombre d'évènements indésirables	3	3
Nombre d'évènements indésirables graves	0	0

Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	0
--	---	---

Indicateurs communs	2024	2025
<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	0%	111%
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	0%	100%
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	91%	73%

VIII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

Coopérations avec les acteurs locaux (santé, social, éducatif).

Le service relais recherche en permanence des partenaires pour mettre en place des actions communes qui permettront aux usagers de trouver leur place dans les dispositifs et services ordinaires, ou dans des établissements spécialisés pour adultes.

Dans un premier temps tous les types d'établissements et services destinés aux adultes en situation de handicap pour des visites et des mises en stage/MISPE (ESAT, FH, FV, accueils de jour, SAVS, SAMSAH...) sport adapté, handisport, culture du cœur, GEM, CMP, médiathèque, bouchon d'amour, lieu multiple, ressourcerie, le planning familial etc

Des conventions de partenariat ont été signés avec les structures suivantes :

- UDAF
- CMHO
- ESOPE
- La Ressourcerie AAA
- GEM Léa
- Ressourcerie VNR
- 4 ESAT pour des stages accompagnés

- Lieu multiple

D'une manière générale, il est privilégié l'utilisation des dispositifs de droits communs. Le projet des usagers peut aussi se construire autour d'un établissement ou service spécialisé comme un ESAT ou un accueil de jour. Pour tous les usagers, un travail est fait concernant l'autonomie ; chacun doit pouvoir connaître ce qui existe en termes de transport, loisirs, soins, aide, services publics etc. et en bénéficier.

Structures concernées	Indicateurs spécifiques	2024	2025
<i>ESAT, EA, SESSAD Pro, DIDE, Service Relais, PCPE, SAMSAH, SAVS, ASTUS, DAME</i>	<i>Nombre de conventions de stage en milieu ordinaire de travail (dont PMSMP)</i>	0	1 (PMSMP)

Commentaires :

Les usagers dont le projet est de travailler dans une entreprise ordinaire sont orientés vers le DIDE qui est plus en mesure de les accompagner.

IX. Synthèse et perspectives

Synthèse du rapport d'activité 2025 :

L'année 2025 a été marquée par l'autonomisation du service relais au sein du pôle ASP de l'ADPEP 45.

Dès le mois de janvier, l'équipe s'est mise au travail sur la réécriture du projet de service. Les thèmes tels que l'accueil et l'admission, les prestations, les modalités d'intervention, le DIPC, le PPA, le partenariat, la fin de l'accompagnement et la bientraitance ont été abordés et retravaillés. D'autres documents de loi 2002-2 ont été mis à jour (Règlement de fonctionnement, livret d'accueil, DIPC et projet personnalisé notamment).

L'équipe du service relais a aussi démarré l'auto-évaluation en équipe et commencé à préparer l'autoévaluation avec les usagers en vue de l'évaluation de septembre 2026.

Les professionnels éducatifs ont suivi une formation sur la mise en place des visites à domicile. Cette formation s'inscrit dans l'évolution des pratiques mises en place dans le cadre de la fiche action CPOM.

Perspectives 2026 :

En 2026 un travail d'adaptation de la démarche PéVA au service relais doit démarrer. Il permettra d'être au plus près des besoins des usagers et de la réalité de fonctionnement du service relais. Il devra ensuite être présenté à l'équipe du service relais pour une mise en œuvre dans le courant de l'année 2026 avec les premiers clients.

Le service relais poursuit ses partenariats et cherche à en développer d'autres dans les domaines de la santé, du sport et des loisirs.